



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE
542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81 - 06 30 17 47 53
Courriel : snu23@snuipp.fr

Communiqué de presse suite au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 7 mars 2016

Après deux votes unanimes « contre » des représentants des personnels et un projet qui n'a pas évolué d'un souffle depuis la première réunion, l'IA-DASEN de Creuse a présenté aux représentants des parents, des maires, des conseillers départementaux et des personnels le projet de carte scolaire pour la rentrée 2016 lors du CDEN du 7 mars..

L'analyse du recteur était pourtant prometteuse : cette dotation de zéro, vu la baisse démographique annoncée, allait permettre de dégager des marges pour répondre aux besoins du département. Le SNUipp-FSU 23 avait dressé une liste de besoins, non hiérarchisables pour le département concernant le 1er degré : répondre aux effectifs élevés par classe (en prenant en compte le nombre de cours dans chaque classe), répondre aux besoins des élèves les plus fragiles (RASED...), prendre en compte la ruralité de notre département (ouverture culturelle, scolarisation des enfants de moins de trois ans...).

Pour le SNUipp-FSU 23 les mesures passées sans tenir compte des demandes des personnels ne répondent pas à ces besoins puisqu'il y a par exemple encore des écoles où les effectifs seront chargés, notamment des écoles maternelles ou des écoles ayant moins de 4 classes, où le nombre de niveaux par classe est plus important. Pire, ce sont les élèves qui ont le plus besoin qui payeront le plus lourd tribut à ces choix : pas de récréation de RASED, pas de poste permettant l'ouverture culturelle pour les élèves qui en ont le plus besoin... Ce n'est pas vraiment la réponse attendue aux besoins du département.

Par ailleurs, la Creuse est le seul département de l'académie où le taux d'encadrement a baissé depuis 2015, où les conditions d'accueil se sont donc dégradées... Chacun jugera de la protection offerte par le protocole, quand la Corrèze, qui n'avait pas signé de protocole, a eu une dotation de zéro pour 296 élèves prévus en moins (la Creuse devant en perdre 190)... Dans le cadre du protocole, certains seraient enclins à croire que ne plus avoir d'école sur la commune serait synonyme d'économies, on a désormais la preuve qu'il n'en est rien, bien au contraire. Pour preuve les 32 000 € réclamés à une commune rurale qui n'a pas d'école pour quelques élèves habitant sur cette commune et scolarisés hors des écoles desservies par les transports scolaires.

L'IA-DASEN a fait le choix assumé du statut-quo, sans volonté de rétablir plus d'équité sur le territoire, contrairement aux annonces du recteur. Les différentes déclarations de la DSDEN de la Creuse indiquent que des restructurations liées au protocole sont programmées : « certaines écoles disposent de locaux et sont amenées à accueillir plus d'élèves dans les années à venir, nous n'observons donc pas les effectifs. » Pour le SNUipp-FSU 23 si une vision à long terme est intéressante, elle ne l'est que si elle est construite dans le débat et équitable, donc basée sur les réalités de terrain. Nous n'avons eu aucune réponse hier non plus à nos demandes de transparence. La carte scolaire doit rester un acte pédagogique, basé sur une analyse des besoins de tous les élèves du département. Elle n'a pas vocation à être le reflet de choix politiques destinés à faire avaler aux élus les couleuvres du protocole.

Contacts : SNUipp-FSU 23 05 55 41 04 81 / 06 30 17 47 53